

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

Portant reclassement et nomination de Monsieur BOUKONO Gilbert, Inspecteur Mixte de 5° échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Postes et Télécommunications.--

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.52 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

ONPT

(/u le décret n° 59/23/FP du 20.1.59 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B,C,D,E des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;

CE.MININFO
PT

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 84/860 du 20.8.84 portant Organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 59/18 du 24.1.59 fixant le statut des Contrôleurs des Installations Electromécaniques (I.E.M.) des Postes et Télécommunications (PTT) ;

(/u le décret n° 59/11 du 24.1.59 fixant le statut des cadres des Directeurs et Inspecteurs Principaux des Postes et Télécommunications (PTT) ;

(/u l'arrêté n° 0491/MININFO/PT du 3.2.83 portant promotion au titre de l'année 1982 des fonctionnaires des cadres des catégories A2 et B (Branches Administrative et Technique) de la République Populaire du Congo ;

(/u l'arrêté n° 3775/MTPS.DGTFP.DFP du 19.04.82 autorisant certains Inspecteurs des Postes et Télécommunications à suivre un stage de formation en France ;

(/u la lettre n° 840/DA9 du 22.9.84 du Directeur Général, Président de l'ONPT et de la CNE transmettant le dossier de l'intéressé ;

(/u la demande de l'intéressé en date du 7.08.84 ;

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 59/11/FP du 24.01.59 susvisé, Monsieur BOUKONO Gilbert, Inspecteur Mixte de 5° échelon indice 880 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Postes et Télécommunications (branche Administrative) en service à Brazzaville, titulaire du diplôme d'Inspecteur Principal de l'Exploitation des Télécommunications délivré par le Centre d'Enseignement Supérieur des Postes et Télécommunications à Paris (France), est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Inspecteur Principal de 2° échelon indice 890. ACC = 1 an 3 mois et 26 jours.

ARTICLE 2.-: Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 6.8.84, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 8 Avril 1985

Le Ministre de l'Information et des Postes et Télécommunications

- Christian Gilbert BEMBEET.

- Ange Edouard POUNGUI.

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances et du Budget,

- Bernard COMBO MATSIONA.

- Itihi Odsétoumba LEKOUNDZOU.

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
D.G.B.	3
D.C.F.	1
MININFO/PT	3
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	3./-